

BILAN ANNUEL DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE/DIRECTRICES ET DIRECTEURS PROVINCIAUX : LES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

Baie-Comeau, le 18 juin 2024 – À l'occasion de ce 21^e bilan annuel, les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) ont choisi d'unir leur voix pour parler d'un aspect important et souvent méconnu de leur travail : les enfants exposés à la violence conjugale.

La violence conjugale a des effets dévastateurs sur les enfants et les jeunes, touchant leur bien-être émotionnel, mental et physique. Pour les DPJ, il est crucial de reconnaître que les enfants exposés à la violence conjugale peuvent vivre de la peur et de l'insécurité, ce qui peut entraîner des problèmes de santé mentale, des troubles du comportement et des difficultés scolaires.

La violence dans le foyer perturbe le développement normal de l'enfant, affectant sa capacité à établir des relations saines et à se sentir en sécurité. Dans ces cas, l'intervention des DPJ, de concert avec plusieurs partenaires, devient nécessaire et essentielle pour permettre de retrouver un environnement stable et sécurisant, où les enfants peuvent se reconstruire et retrouver un sentiment de normalité.

Statistiques régionales 2023-2024

- **2 912** signalements traités, ce qui représente **8** enfants par jour, soit une diminution de **34 %** par rapport à l'an dernier.
- **645** signalements ont été retenus pour évaluation, ce qui représente **22,15 %** des signalements traités.
- Les quatre problématiques principales touchant le développement et la sécurité des enfants commandant un suivi à la protection de la jeunesse sont :
 1. Négligence : 27,48 %
 2. Risque sérieux de négligence (toxicomanie, santé mentale, instabilité) : 23,18 %
 3. Abus physiques : 16,89 %
 4. Troubles de comportement sérieux : 11,59 %
- **61,63 %** des signalements retenus ont conclu, après évaluation, à une décision de sécurité ou de développement compromis.
- **64,48 %** des enfants dont la situation est prise en charge par la Direction de la protection de la jeunesse sont demeurés dans leur milieu familial ou chez des tiers significatifs.
- **192** adolescents ont reçu des services dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA), ce qui représente une augmentation de **6 %** par rapport à l'an dernier.

Statistiques provinciales 2023-2024

- Cette année, il y a une légère baisse des signalements traités (– 0,8 %). En 2023-2024, 100 258 enfants ont fait l'objet d'au moins un signalement, soit 6,13 % des jeunes Québécois âgés de 0 à 17 ans. L'an dernier, ils représentaient 6,06 % des enfants du Québec.
- Au cours de l'année 2023-2024, 134 871 signalements ont été traités, dont 42 378 ont été retenus. De ce nombre, 35 791 enfants (2,19 %) ont fait l'objet d'au moins un signalement retenu pour évaluation, soit une donnée similaire à celle de 2022-2023 (2,18 %).

.../2

- En 2023-2024, les signalements pour exposition à la violence conjugale comptaient pour 12,5 % de tous les signalements reçus. Au Québec, cela représente un signalement sur 8 ou plus de 50 signalements par jour.
- Au cours de l'année 2023-2024, ce sont 2,66 % des enfants québécois âgés de 0 à 17 ans qui sont pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse, comparativement à 2,64 % en 2022-2023. Au total, 20 % des enfants ont été pris en charge en raison de mauvais traitements psychologiques et 12 % parce qu'ils étaient victimes d'abus physique ou sérieusement à risque de l'être.
- Si on tient compte des prises en charge qui ont débuté en 2023-2024, les situations d'exposition à la violence conjugale représentent 9,5 % des prises en charge.
- Le nombre d'adolescents qui ont reçu des services en vertu de la LSJPA a augmenté de 15 % par rapport à 2022-2023. Cette hausse observée depuis les deux dernières années nous ramène au niveau d'avant la pandémie.

- 30 -

Source : Pascal Paradis
Conseiller en communication
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 252268